

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**

**Conservatoire du littoral  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex**

**Affaire n° 2026M89**

---

**DIAGNOSTIC DE POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES  
Site du Littoral de Mamoudzou, N°976-1080\_Commune de Mamoudzou  
Zone de Kawéni  
(Mayotte – 976)**

---

**Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres :  
16 octobre 2026 à 12 heures (heure de Paris)**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

|                                                                                           |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Article 1 - Acheteur .....                                                                | 3 |
| Article 2 - Objet de la consultation.....                                                 | 3 |
| 2-1-Objet du marché .....                                                                 | 3 |
| 2-2-Procédure de passation .....                                                          | 3 |
| Article 3 - Dispositions générales.....                                                   | 3 |
| 3-1-Décomposition du marché .....                                                         | 3 |
| 3-2- Durée du marché - Délai d'exécution .....                                            | 3 |
| 3-3-Modalités de financement et de paiement.....                                          | 4 |
| 3-4-Forme juridique de l'attributaire .....                                               | 4 |
| 3-5-Délai de validité des propositions .....                                              | 4 |
| 3-6-Variantes.....                                                                        | 4 |
| 3-7-Visite des lieux.....                                                                 | 4 |
| Article 4 - Dossier de consultation.....                                                  | 4 |
| 4-1-Contenu du dossier de consultation .....                                              | 4 |
| 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....              | 5 |
| 4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires.....                 | 5 |
| 4-3-1- <i>Modification du dossier de consultation</i> .....                               | 5 |
| 4-3-2- <i>Renseignements techniques complémentaires</i> .....                             | 5 |
| 4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché.....                        | 5 |
| Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions..... | 5 |
| 5-1-Présentation des candidatures .....                                                   | 6 |
| 5-2-Contenu de l'offre .....                                                              | 6 |
| 5-3-Langue de rédaction des propositions.....                                             | 7 |
| 5-4-Unité monétaire .....                                                                 | 7 |
| 5-5-Négociation .....                                                                     | 7 |
| Article 6 - Jugement des propositions.....                                                | 7 |
| 6-1- Critères d'examen des candidatures .....                                             | 7 |
| 6-2- Critères de jugement des offres .....                                                | 7 |
| Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours .....       | 8 |
| 7-1- Renseignements administratifs .....                                                  | 8 |
| 7-2- Voies de recours .....                                                               | 8 |

## Article 1 - Acheteur

**L'acheteur** : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
Conservatoire du littoral  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex  
Téléphone : 05.46.84.72.50  
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du marché

#### **DIAGNOSTIC DE POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES**

**Site du Littoral de Mamoudzou, N°976-1080\_Commune de Mamoudzou Zone de Kawéni (Mayotte – 976)**

Références à la nomenclature européenne (CPV) :  
**71350000-6 : Services d'ingénierie-conseil et services scientifiques**

### 2-2-Procédure de passation

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique et des articles L2123.1, R2123.1.

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition du marché

#### 3-1-1-Lots

Le marché n'est pas décomposé en lots, le projet ne faisant pas appel à des prestations distinctes.

#### 3-1-2-Tranches optionnelles

Le marché comporte :

- une tranche ferme : investigation sols et eaux de surface zone globale et sols et eaux souterraines zone ciblée
- une tranche optionnelle : investigation des eaux souterraines pour la zone globale

**Les candidats devront obligatoirement chiffrer la tranche ferme et la tranche optionnelle.**

#### 3-1-3-Phases

Il est prévu une décomposition en plusieurs phases.

1. Phase préparatoire, étude documentaire et procédures
2. Investigation des milieux (analyses des sols, eaux de surfaces et souterraines)
3. Préconisations de gestion:

### 3-2- Durée du marché - Délai d'exécution

Le marché prend effet à notification et se termine après l'admission expresse ou tacite des prestations.

Un calendrier détaillant les délais de chaque phase est remis avec l'offre initiale du titulaire.

Délai Tranche Ferme est de 12 semaines et commencera à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage des prestations

Délai Tranche Optionnelle est de 4 semaines et commencera à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage des prestations

Le délai limite d'affermissement de la tranche optionnelle est de 10 semaines à compter du démarrage de la tranche ferme.

Il ne sera pas accordé au titulaire d'indemnités de dédit en cas d'inexécution de la tranche optionnelle.  
Il ne sera pas accordé au titulaire d'indemnité d'attente en cas de retard dans l'affermissement de la

tranche optionnelle.

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours. Le marché sera financé sur fonds propres du Conservatoire et par éventuelle subvention (plan de relance, région).

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale ou en cas de négociation à compter de la date de réception de l'offres négociée.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2- Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires ou solutions alternatives)**

Il n'y a pas de variante imposée par l'acheteur.

### **3-7-Visite des lieux**

La visite des lieux est conseillée ; pour cela il est nécessaire de prendre rdv auprès de :  
Jérémy Amiot : [j.amiot@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:j.amiot@conservatoire-du-littoral.fr).

Chaque candidat devra avoir parfaitement apprécié toutes les contraintes environnementales liées à l'opération et s'engage à respecter l'ensemble des mesures sanitaires si besoin (distanciation, port du masque...) lors de la visite.

Le Conservatoire se réserve la possibilité de modifier tout ou partie des éléments relatifs à la visite en cas de poursuite/reprise du confinement ou de toute autre mesure restrictive imposée par l'Etat français.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de consultation
- le Cahier des Clause Administratives Particulières,
- le Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes.

#### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

#### **4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires**

##### **4-3-1-Modification du dossier de consultation**

Des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard quatre jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

##### **4-3-2- Renseignements techniques complémentaires**

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

#### **4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché**

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

### **Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions**

#### **➤ Remise des plis uniquement par voie électronique :**

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. **Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD..),** à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral – Délégation Outre-Mer - Antenne de Mayotte

Rte Nationale, 97670 Coconi

Tél. : 02 69 62 31 06 - Fax : 02 69 62 32 68

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc.).

#### **Recommandations**

*Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé dans les délais impartis.*

**Aucune autre forme d'envoi que celui cité ci-dessus ne sera acceptée.**

### **5-1-Présentation des candidatures**

le candidat peut répondre électroniquement via le formulaire DUME.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature (**DC1** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat (**DC2** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat sous-traitant (**DC4** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> )
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années,
- Liste des principaux services exécutés au cours des 5 dernières années (références similaires).

Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation.

Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.

- Une attestation d'assurance en cours de validité

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (Article R2143.12 code de la commande publique).

Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

### **5-2-Contenu de l'offre**

- La proposition financière détaillée par phase et par tranche. Elle devra notamment intégrer l'ensemble des coûts relatifs à la mission (nombre de jours estimés, notamment phases de terrain, analyse et synthèse des résultats, nombre de réunions, déplacements, édition du rapport final et des préconisations)
- La note méthodologique répondant aux sous-critères suivants :
  - o Méthodologie de travail appliquée (incluant les protocoles techniques demandés dans le CCTP), les mesures HSE qui seront appliquées dans le cadre de l'exécution et la prise en compte de travaux en milieu naturel humide sensible (mangrove);
  - o Composition et qualification de l'équipe en charge du diagnostic et notamment les expériences documentées similaires du chef de projet vis à vis de la prestation, Qualifications et compétences de l'équipe projet en matière d'analyse des sols et des eaux souterraines, qualité des moyens techniques mis à disposition pour la réalisation des opérations;
- Le calendrier détaillé des prestations
- RIB faisant apparaître IBAN et BIC
- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
  - o Les capacités professionnelles du sous-traitant (DC2),
  - o RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

*Nota : L'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.*

**L'acheteur se réserve la possibilité de demander de préciser la teneur de leur offre aux soumissionnaires**

**A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement sera transmis au candidat retenu pour signature.**

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-4-Unité monétaire**

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Négociation**

Conformément à l'article R2123.5 du code de la commande publique, une phase de négociation est prévue. Les modalités seront les suivantes :

Une phase de négociation sera menée avec le(s) soumissionnaire(s) ayant présenté les 3 offres les mieux classées au vu des critères de jugement des offres.

Les offres non admises aux négociations sont éliminées. Il est bien précisé qu'un rapport d'analyse des offres avant négociation a été réalisé avec un classement de toutes les offres en appliquant les critères de jugement des offres.

Les offres inappropriées seront éliminées et non négociables, conformément à l'article R2152.1 du code de la commande publique.

Les négociations se feront par échange électronique (mail) et si besoin par une rencontre avec chacun des candidats admis aux négociations.

Les discussions pourront porter sur les aspects techniques, financiers ou méthodologiques.

A l'issue des négociations, les offres finales seront analysées sur la base des critères initiaux de sélection.

Le résultat des négociations sera formalisé à l'acte d'engagement (ATTR1) signé avec le candidat retenu avant la notification du marché.

**Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.**

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes.

### **6-1- Critères d'examen des candidatures**

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens humains) et financières des candidats sur la base des pièces de candidatures remises

### **6-2- Critères de jugement des offres**

1. **Prix des prestations** (pondération : 60%)

2. **Valeur technique** (pondération : 40%) appréciée sur la base de la note méthodologique

et selon les sous-critères suivants :

- Méthodologie de travail appliquée (incluant les protocoles techniques demandés dans le CCTP), les mesures HSE qui seront appliquées dans le cadre de l'exécution et la prise en compte de travaux en milieu naturel humide sensible (mangrove); 50%
- Composition et qualification de l'équipe en charge du diagnostic et notamment les expériences documentées similaires du chef de projet vis à vis de la prestation, Qualifications et compétences de l'équipe projet en matière d'analyse des sols et des eaux souterraines, qualité des moyens techniques mis à disposition pour la réalisation des opérations; 50%

## **Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours**

### **7-1- Renseignements administratifs**

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la plate-forme PLACE

### **7-2- Voies de recours**

Tribunal administratif de Mayotte  
731 boulevard Younoussa Bamana  
97600 MAMOUDZOU  
Téléphone : 02 69 61 18 56  
Courriel : greffe.ta-mayotte@juradm.fr